



LA CROIX

SAMEDI 7 JANVIER 1911

ANNEE — N° 7974. — SAMEDI 7 JANVIER 1911

BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Angleterre

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX: ROUBAIX — 35, rue de Vill-Abreuve

Les deniers catholiques

Au début de l'année, dans chaque ménage bien ordonné, tout comme dans les administrations, on prépare le budget de l'exercice. En face des recettes prévues, qui dans beaucoup de familles ne manquent pas d'une certaine fixité, on prévoit les dépenses qu'on pourra engager.

Dans tout foyer où règne l'esprit chrétien, les bonnes œuvres ont ici leur part. Il n'est pas rare, dans les familles aisées, que le confesseur soit consulté sur la quantité qu'on a l'intention de leur réserver. Et dans les foyers populaires, sans faire tant de calculs, on se préoccupe néanmoins d'assurer certaines souscriptions de conscience.

Et d'abord le denier du culte. Nos Saintes Ecritures ont posé, le principe incontestable que « le prêtre vit de l'autel ». Obligé de consacrer son temps aux devoirs sacrés de ses fonctions sacerdotales, le ministre du culte ne peut pas, même s'il en avait le désir, gagner manuellement son pain. A ceux pour qui il se dévoue de lui donner convenablement à sa dignité.

Que le temps du prêtre soit absorbé par le travail sacerdotal, ce fut toujours vrai. La prière d'abord s'impose à lui et réclame une partie de ses journées, la prière pour son peuple et pour lui-même, la prière en union avec toute l'Eglise. Puis c'est la visite des malades, la charité envers toutes les infortunées, les veuves, les orphelins, les vieillards, la préparation des catéchismes et instructions et les catéchismes eux-mêmes exigent le reste.

Mais voici que, par suite de l'invasion du mal, de l'apostasie d'un grand nombre, de la nécessité d'amener au bercail les brebis égarées, d'y maintenir les brebis fidèles, les devoirs ont grandi, et la vie déjà si pleine de notre clergé dévoué est maintenant débordée par les œuvres qui s'imposent depuis les œuvres de piété jusqu'à ces œuvres économiques et sociales que le Souverain Pontife, récemment, en les recommandant avec sagesse, « ordonnait » aux prêtres de fonder.

Faut-il ajouter que la nouvelle réglementation des premières Communions impose le développement des catéchismes, et contribue par suite encore à absorber une vie déjà tout entière à Dieu et aux âmes ?

C'est avec joie que notre admirable clergé, pour lequel le Souverain Pontife a eu un mot d'éloge si touchant au cours de l'audience cardinalice de Noël, accepte toutes les charges du labeur s'accumulant sur lui. Il aime à redire avec le grand évêque des Gaules, saint Martin : « Je ne refuse pas la besogne ; Non recuso laborem. » Jamais on ne lui en vain appel à son abnégation, à sa générosité, à son dévouement.

Encore faut-il que ceux au service de qui il a voué sa vie lui fournissent, avec le pain quotidien, les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission apostolique.

Puis, par-dessus le denier du culte, voici qu'une circonstance particulière rappelle au monde catholique tout entier la dignité et la nécessité de cet autre denier, que la piété filiale a dénommé le « Denier de Saint-Pierre ».

Cinquante ans des premiers exploits de l'Italie révolutionnaire contre le Pape, l'année qui s'ouvre est en même temps celui de la fondation de la souscription catholique annuelle pour le Pape.

Nos lecteurs ont vu dans nos colonnes que des journaux catholiques de Turin et de Florence avaient pris l'initiative de proposer pour cette année des souscriptions plus généreuses à ce Denier filial, comme protestation contre la spoliation dont le Chef de l'Eglise seul vrai roi de Rome, fut victime au terme des années qui séparent Castelfidardo de la brèche de la Porta Pia.

Et ils ont vu aussi que la presse belge, en annonçant sa souscription fidèle pour le Pape, avait demandé qu'on lui donne cette année un caractère de filiale et générale protestation.

La France qui, à toutes les pages de son histoire, a redit son dévouement au Pape, depuis celle où Pépin le Bref et Charlemagne constituèrent le pouvoir temporel du Pape jusqu'à celle où les souverains pontificaux, français en si grand nombre, marquaient de leur sang les étapes de la spoliation italienne, ne restera pas en arrière et saura comme toujours généreusement répondre à cet appel.

Le Denier de Saint-Pierre, en France, au cours de l'année 1911, sera une éloquente protestation d'amour envers le Pape.

« Ce n'est pas tous les jours un Pape qui vous tend la main. » Cette parole, par laquelle un éloquent orateur conviait les fidèles à donner généreusement à la quête du Denier de Saint-Pierre, est toujours vraie.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on fait appel pour une telle cause, on doit toujours répondre avec largesse.

Dans chaque diocèse, chaque paroisse, un sentiment semblable doit imposer la générosité dans les souscriptions à la caisse paroissiale, à la caisse diocésaine. C'est avec joie, avec fierté, que les catholiques offrent leur cordiale contribution.

Donner pour les ministres de Dieu, c'est donner pour Dieu lui-même. Et donner de bon cœur, c'est donner deux fois.

tions anciennes et répétées de vouloir continuer ou reprendre les négociations avec le Saint-Siège jusqu'à ce qu'il soit possible d'arriver à l'approbation de la loi du cadenas lui était nécessaire pour cette reprise des négociations. Par ailleurs, il est vrai que dans ses plus récents discours il a laissé entrevoir une façon toute particulière à lui d'entendre les négociations en question. Par conséquent, on a toujours le droit de se demander laquelle de ses diverses façons d'exprimer correspond effectivement à sa vraie pensée.

GAZETTE

Devant la mort

Le 30 décembre, le sieur Marotte, propriétaire à Beauvoir-sur-Mer (Vendée), ancien maire bloqué de cette commune, rendait le dernier soupir. Depuis de longues années il avait usé de son influence pour persécuter la religion et ses ministres, mais sur le point de paraître au tribunal du souverain Juge il s'effraya de son passé, et lui qui avait cherché à faire souffrir le prêtre pendant sa vie, l'accepta comme un sauveur à l'heure de la mort.

Combien d'autres finissent comme lui, et qui devraient chercher dès maintenant à échapper à ces remords futurs !

La police et la vérité

Le Bureau de l'Association amicale de prévoyance des commissaires de police de France était venu présenter ses vœux de bonne année à M. Hennion, directeur de la Sûreté générale.

Celui-ci leur a répondu par une allocution dans laquelle il a rappelé à ses subordonnés leurs devoirs essentiels. Et au premier rang de ces devoirs, la voix autorisée de M. Hennion place le respect de la vérité ! La vérité, M. Hennion la connaît bien. Il l'a déjà rencontrée au sein d'un bois et il a même essayé de l'étrangler. Aujourd'hui, il pardonne à sa victime et la propose au culte de ses subordonnés.

« Armez-vous solidement, leur dit-il, contre l'erreur toujours possible ; elle vous ferait facilement reconstruire et au bout de laquelle vous ne trouveriez souvent, comme dernière ressource, que le hideux mensonge qui dégrade l'homme et déshonore sa fonction. Soyez les esclaves de la vérité ; elle est si belle et si facile à manier ! et par une sorte d'ironie moralisatrice, elle paraît d'un si séduisant manteau d'habileté ceux qui la pratiquent invariablement ! Elle est toute de simplicité et de clarté, et nulle profession n'a besoin, plus que la votre, de simplicité dans ses moyens et de clarté dans ses résultats. »

Cet inventeur de complots ne manque pas d'aplomb.

Vandalisme

L'Hôtel-Dieu de Tonnerre est un monument historique des plus intéressants, bâti par Marguerite de Bourgogne, au XIII^e siècle, et réparé en partie par le soins des beaux-arts, il y a peu de temps, pour une somme de 100 000 francs.

La tribune de la chapelle est employée par la ville comme débarras. On loge dans l'église le matériel des pompiers, et c'est un effet lamentable de voir accroché au-dessus de cette porte, qui fut passer saint Louis et sa cour, le car de bois avec ses mots en noir : « Pompe à incendie. »

N'avons-nous pas le devoir, écrit une *Tonnerroise dans la Bourgogne*, de crier : « Au secours ! » à qui peut nous entendre ? Hélas ! que de villes françaises où se sont ainsi abattus les Barbares !

Le père de Miss Elkins

Ce fut pendant deux ou trois ans une interrogation constante que se posaient les journaux : « Miss Elkins, dont la beauté révolutionnaire des deux mondes, épousa-t-elle le duc des Abruzzes ? »

La question d'intérêt plus aujourd'hui la presse : elle est, dit-on, résolue par la négative ; et parmi les raisons qui au-

raient déterminé la cour d'Italie à repousser l'idée du mariage aurait été celle-ci : l'ambition du sénateur Elkins, opulent Américain, demandait pour lui, comme cadeau de nocce, le collier de l'Annonciade par lequel il devenait cousin du roi.

Un instituteur modèle

M. Louis Capdevielle, instituteur en retraite et père du P. Capdevielle, Jésuite, missionnaire à Tananarive, vient de mourir, le 3 janvier, à Lamarque (Hautes-Pyrénées).

« Régent » de jadis, laborieux, croyant, auxiliaire précieux du prêtre et des familles chrétiennes.

M. Capdevielle appartenait à la génération des instituteurs qui osaient parler de Dieu et des devoirs religieux, qui ouvraient et terminaient leurs classes par la prière.

Un jour, comme l'inspecteur d'Académie venait de terminer son examen, et que la fin de la classe sonnait, M. Capdevielle donna le signal de la sortie. Immédiatement, mais par le ressort de l'habitude quotidienne, tous les enfants tombent à genoux et récitent le Souvenez-vous, sous les yeux de l'inspecteur abri.

« Il faudra me changer tout ça, dit tout bas le représentant officiel de l'école neutre. — Monsieur l'inspecteur, je suis vraiment trop vieux pour changer mes habitudes, répondit tout tranquillement M. Capdevielle. Et l'inspecteur n'osa pas presser cet instituteur irréprochable, qui ne changea rien.

Les princes persans à Paris

Mohamed Ali Shah, le shah de Perse détroné, est à Paris incognito. Zilly sultan, son oncle, y est aussi, paraît-il.

Le prince Zilly Sultan est un riche propriétaire de la Perse, où il est fort redouté du nouveau régime libéral. Il est même plus prudent pour lui de rester à Paris que d'aller en Perse, où ni lui ni ses fils ne passent précisément pour être des humanitaires.

Les jeunes Persans n'ont pas plus de sensibilité que les anciens, mais ils s'appellent libéraux, et les autres sont des réactionnaires. C'est surtout l'étiquette qui les distingue les uns des autres.

La liberté de la presse

Tout culbute. Hier, la chute était dans la magistrature. Aujourd'hui, elle nous affecte, sinon plus douloureusement, du moins plus intimement : elle est dans la presse.

La liberté de la presse est une loi insupportable pour tous les journalistes : elle inspire leurs écrits, elle dicte leurs actes ; elle fait à la fois leur union et leur honneur. Sur la liberté de la presse, il n'y a qu'une voix comme il n'y a qu'un cœur dans la presse.

Deux de nos confrères se sont, jusqu'ici, distingués, entre tous comme irréductibles champions de la liberté de la presse : les *Débats* et le *Temps*.

de l'effort considérable qu'elle a produit dans le pays.

« Alors, c'est le retentissement dans cette qui détermine la juridiction devant laquelle son auteur doit être appelé ! »

« Si elle est sans importance, l'auteur peut en faire la preuve ; si elle est d'un retentissement considérable, il ne peut en prouver le bien fondé ! »

C'est dans le journal des raisonnements par excellence que l'on raisonne ainsi ? En vérité, le fait politique ne domine pas seulement le droit pur. Il obscurcit la raison.

L'article du *Temps* se termine par une injure bien gratuite et bien mal placée à la lettre des évêques. « La lettre pastorale se condamne elle-même, dit-il, et le verdict prononcé par tous les esprits impartiaux est plus dur que tous les arrêts de la magistrature. »

Alors, pourquoi la magistrature n'appelle-t-elle pas tous les esprits impartiaux à se prononcer ? Pourquoi viole-t-elle la loi dans le but d'étouffer le verdict d'un jury composé d'esprits impartiaux ?

Que pour son châtiment le *Temps* parcoure les journaux à esprit impartial, et il verra qu'il apparaît seul parmi ses confrères à ne pas protester contre un arrêt qui étrange la liberté de la presse.

Je ne veux pas en douter, cette simple constatation de sa solitude lui sera cruelle. Peut-être lui ouvrira-t-elle les yeux.

J. B.

Ordonnance

des archevêques et évêques de la région lyonnaise, relativement à l'achat et à la lecture des journaux le « Progrès de Lyon » et le « Lyon républicain ».

Nous, archevêques et évêques soussignés, considérant qu'une des principales obligations de notre charge est de veiller à la conservation de la foi et de la morale chrétiennes dans les diocèses au gouvernement desquels nous avons été préposés (Envois, *Sapientia Christiana*);

Considérant que, parmi les moyens à employer à cet effet, les saints Canons nous prescrivent la dénonciation aux fidèles, comme dangereux pour eux, des livres et écrits de toute nature qui attaquent la religion catholique dans son enseignement dogmatique ou moral et dans sa hiérarchie (Général, *Inter Praecipua*; — Léon XIII, *Officiorum et Munerum*; — Pie X, *Pascendi Dominice Gregis*);

Considérant qu'un nombre de ces écrits manifestement hostiles à nos croyances fondamentales, et à nos lois, le *Progrès de Lyon* et le *Lyon Républicain*.

Adveniat regnum tuum
Dieu protège la France!

Samedi 7 janvier. — SAINT JULIEN

VENDREDI 6 JANVIER 1911

La journée

Les archevêques et évêques de la région de Lyon, au nombre de treize, publient dans leurs « Semaines religieuses » une ordonnance décrétant que « devra être considéré comme coupable de péché mortel tout fidèle qui, sans motif sérieux, dont il tiennent à rester seuls juges, achète, vendra ou lira habituellement le « Progrès de Lyon » ou le « Lyon Républicain ».

L'ordonnance est accompagnée de considérations très fortement motivées et de citations des deux journaux.

Plusieurs des trois évêques citent également certains journaux paraissant dans leurs diocèses respectifs.

Cet acte collectif ne peut manquer de produire dans la région lyonnaise une impression profonde, il sera pour autant un soulagement pour la conscience catholique.

Un journal anglais publie le texte de l'accord russo-allemand, d'après la presse européenne s'entretient depuis quinze jours.

L'Allemagne a obtenu 640 000 francs d'indemnité pour les pertes subies au Maroc par ses commerçants à l'époque des troubles.

Le 48 janvier prochain, l'empire allemand célébrera avec solennité l'anniversaire de sa fondation et de notre déchéance.

La nomination de M. José Chagas, ancien député politique à Goa, comme ambassadeur de la dictature portugaise à Paris, est confirmée.

Les dictateurs portugais publient un programme de réorganisation intérieure absolument irréaliste.

Une dépêche de Tachkend (Turkistan) apprend que deux gros villages ont été anéantis par le tremblement de terre. On est sans nouvelles précises de Prejvalsk. Un éboulement bloque la route de Tachkend.

En Finlande, les élections paraissent favorables aux socialistes et aux nationalistes.

Guerre et Marine

Le renchérissement du prix de la vie et la ration du marin.

La crise du vin et le renchérissement de l'alimentation ont été pris en considération par l'administration de la rue Royale. La ration journalière du marin vient d'être augmentée de 50 centimes pour les hommes servant à terre, et de 40 centimes pour les hommes embarqués.

Mauvaise nourriture, pas de travail, 400000 hommes de troupe.

Une centaine d'ouvriers du peloton hors rang du 30^e bataillon d'artillerie à pied à Toulon se sont réunis hier après-midi à la suite de l'insuccès de la manifestation de la grève des ouvriers de la marine, pour discuter les conditions de leur contrat de travail.

Les mutins, sur les conseils de leur capitaine, se rendent néanmoins à l'arsenal ; mais, au moment de la reprise du travail, ils firent la grève des bras croisés. Le colonel Buchner, commandant le régiment, informé au siège de ce grave incident, vint parlementer avec les soldats grévistes, qui acceptèrent de travailler, sur sa promesse de veiller sur la nourriture.

Une enquête sévère a été menée par l'autorité militaire pour établir les responsabilités de cet acte d'indiscipline.

ROME

De notre correspondant particulier, le 6 janvier : A propos de la condamnation du cardinal Luçon

L'Observateur Romano, commentant la sentence de la Cour d'appel de Paris dans l'affaire du cardinal Luçon, observe que cette sentence reconnaît que dire de certains maîtres qu'ils outragent la foi de leurs élèves est une accusation grave. La sentence reconnaît ainsi, en effet, que les élèves ont droit à ce que leur foi soit respectée.

L'Observateur envoie ses très vives félicitations au cardinal Luçon dont la pourpre respicendit de l'éclat de la persécution supportée pour défendre les droits suprêmes de l'Eglise.

Les déclarations de M. Canalejas. Sur les déclarations du ministre Canalejas transmises par les Agences, l'Observateur Romano dit, dans une note de la rédaction : « Si ce que le télégraphe nous transmet rend vraiment les expressions et les intentions de M. Canalejas, nous avons réellement peine à comprendre comment elles peuvent se concilier avec ses déclara-

L'ÉTAT ACTUEL DU CAMPANILE DE MONTMARTRE



Les travaux du Sacré-Cœur s'achèvent lentement, mais avec une sûre continuité. On vient de poser, comme nous le disions récemment, la cent cinquante-deuxième assise de l'édifice dont nous publions ici l'aspect

LE DÉBAT

Le débat sur la liberté de la presse.

Le débat sur la liberté de la presse.